



2008

**Année internationale des langues
Année internationale de la planète terre
Année européenne du dialogue interculturel**



Editorial

La Commission nationale s'efforcera d'inscrire son action pour l'année 2008 dans le cadre de grandes priorités de l'UNESCO comme la construction de sociétés du savoir, l'éducation pour tous et la qualité de l'enseignement supérieur, la bioéthique et le développement durable, la promotion de la diversité culturelle et la sauvegarde du patrimoine sous toutes ses formes.

Son rôle est avant tout d'être une force de proposition intellectuelle : elle constitue grâce à ses membres un réservoir d'expertise de haut niveau ; elle est un lieu d'échange d'idées et d'élaboration de propositions destinées à nourrir, à enrichir et à renouveler les programmes de l'UNESCO. C'est ainsi que le thème de la reconnaissance des acquis de l'expérience, qui renvoie à la prise en compte de l'ensemble des apprentissages informels, et qu'elle a largement contribué à faire émerger dans le débat international, fera l'objet de nouveaux travaux en liaison avec l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation tout au long de la vie. Une journée portant sur la mise en œuvre de la convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sera organisée à la Maison des Cultures du Monde, le 26 mars prochain, pour confronter l'expérience de la France avec celle de grands pays d'Asie, comme l'Inde, la Chine, et la République de Corée. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial de Genève et de Tunis, la question des enjeux éthiques de la société de l'information sera privilégiée, en ouvrant notamment une réflexion sur la protection de la vie privée et des données personnelles. Les propositions pour donner un nouvel élan aux programmes scientifiques de l'Organisation internationale, qui ont été formulées lors de la journée organisée le 11 septembre 2007 au Sénat seront approfondies : par exemple, un groupe de réflexion aura pour tâche d'élaborer

un ensemble de recommandations portant sur l'enseignement des sciences.

Il s'agira également d'assurer la préparation de grands rendez-vous internationaux, particulièrement nombreux pour les deux années à venir dans le domaine de l'éducation : conférence mondiale à Genève, à l'automne 2008, sur le thème de l'inclusion scolaire, conférence sur l'éducation pour le développement durable, à Bonn, et conférence sur l'éducation des adultes, au Brésil, en 2009, sans oublier la conférence de Séoul sur l'éducation artistique, fin 2009 ou début 2010. Pour chacune de ces conférences, un groupe préparatoire sera chargé d'assurer la participation intellectuelle de notre pays.

L'année 2008 sera aussi l'occasion de développer des coopérations avec d'autres commissions nationales. Tout récemment, une conférence sur la coopération éducative en Europe a réuni des commissions nationales de cette région du monde, en liaison étroite avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. Un forum euro-africain s'est tenu à Dakar à l'initiative des commissions française et sénégalaise pour l'UNESCO. Il est rendu compte de ces deux manifestations dans la présente lettre d'information.

Il ne saurait être question de mentionner ici l'ensemble des activités prévues. Il m'a néanmoins semblé utile d'en évoquer quelques-unes, à titre d'exemple, pour en montrer la diversité, mais aussi la cohérence d'ensemble, liée à des thématiques qui nous paraissent essentielles dans le cadre de l'UNESCO.

*Jean-Pierre Boyer,
Secrétaire général de la Commission
française pour l'UNESCO*



Programme de bourses nationales

Commission française pour l'UNESCO-L'Oréal France-Académie des sciences
"Pour les femmes et la science"



Bourses 2008

**Commission française pour l'UNESCO /
L'Oréal - France / Académie des sciences**

Pour la deuxième année, ces bourses seront attribuées à dix jeunes femmes scientifiques, en dernière année de doctorat, afin de valoriser leurs travaux de recherche.

Les candidatures devront être déposées avant le 15 avril 2008 auprès de la Commission nationale www.femmescience.fr

Conférence européenne sur l'éthique et les droits de l'homme dans la société de l'information*

13 - 14 septembre 2007 - Conseil de l'Europe - Strasbourg -

Plus de cent vingt participants, représentant vingt six pays de la région Europe, trois de la région Afrique, et l'ensemble des parties prenantes (organisations gouvernementales, gouvernements, secteur privé, société civile y compris recherche) étaient réunis à Strasbourg.

Les valeurs éthiques étant au fondement des droits de l'homme, les participants ont mis l'accent sur l'importance et la nécessité premières d'assurer le respect et l'application des droits de l'homme dans le cyberspace. La réflexion s'est articulée autour de quatre principes éthiques fondamentaux – dignité, autonomie, justice sociale et solidarité – pouvant permettre le développement d'une société de l'information véritablement inclusive et diverse. Parmi les différentes thématiques abordées (droit d'accès à l'information, droit d'auteur et droits voisins, liberté d'expression, sécurité, éducation aux médias et aux droits de l'homme, etc.), la protection des données personnelles, et plus largement de la vie privée, a été au cœur des débats et a mobilisé la presse** en particulier en raison des déclarations du représentant de Google, Peter Fleischer, qui a proposé la création d'un standard international.

Les échanges ont conduit à la formulation de propositions telles que la création d'un observatoire international assurant la veille de l'évolution des TIC et de leur impact sociétal, le développement de codes d'éthique par les différents types d'acteurs, la sensibilisation et la formation des usagers, le développement d'un instrument normatif de portée mondiale reconnaissant le droit à la protection des données personnelles et à la vie privée et de mesures opérationnelles assurant sa mise en œuvre pratique...

Le projet de code d'éthique, préparé par le secrétariat de l'UNESCO a été accueilli avec une certaine prudence par les participants. S'ils ont salué l'initiative prise par l'UNESCO d'intervenir dans ce domaine compte tenu de la nécessité ressentie par tous d'une action à mener au niveau international et de sa légitimité à le faire, ils ont assez largement considéré que ce projet, en voulant couvrir tous les aspects de la société de l'information, restait trop général et ses dispositions trop timides par rapport aux enjeux. Ils ont estimé qu'il fallait identifier des objectifs prioritaires et des pistes d'action appropriées et spécifiques pour chacun d'eux.

Les conclusions et recommandations de cette réunion régionale qui alimentent les travaux de l'UNESCO et du Forum sur la gouvernance de l'internet feront l'objet d'une prochaine publication et ont été présentées lors de la première réunion régionale Asie-Pacifique sur les dimensions éthiques de la société de l'information organisée par la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO (12-14 mars 2008, Hanoi).

*Organisée par la Commission nationale en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.

** (articles dans Le Monde, Le Figaro, L'Express, le Financial Times...)



Réunion nationale des écoles associées à l'UNESCO

23 - 25 janvier 2008 - C.I.E.P. de Sèvres -



Une rencontre de l'ensemble des établissements appartenant au réseau français est organisée tous les ans. Celle-ci était placée sous le thème fédérateur de l'Éducation à la paix et aux droits de l'homme, plus particulièrement décliné en

diversité culturelle et linguistique dans l'éducation.

Quatre-vingt quinze participants (chefs d'établissements, enseignants, documentalistes) ont tenu à y représenter leur école, collège ou lycée, illustrant la diversité de la composition du réseau (nombreuses académies métropolitaines, mais aussi Polynésie française.) Étaient également présents des représentants de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Espagne, du Liban et de la République Démocratique du Congo.

Dix-huit intervenants se sont succédés au cours de ces journées, illustrant la grande variété des thématiques abordées pour répondre aux attentes des participants. Le réSEAU a été replacé dans son environnement immédiat (collectivités locales et territoriales) mais aussi international (réseau international du système des écoles

associées de l'UNESCO.) Des ateliers didactiques ont alterné avec des séances-débats de formation à la conduite de projet (levée de fonds, recherche de partenariats, montage de dossiers européens) et la coopération internationale a occupé une part importante des travaux (Programme Méditerranée Occidentale, projet de coopération France - R.D.C. dans le cadre de l'année internationale des langues).

Une séance a été plus particulièrement consacrée au rapport d'activité 2006-2007 des établissements ainsi qu'aux nouveaux outils de gestion et de valorisation que la coordination nationale entend mettre en place à moyen terme. Cette phase d'évaluation a permis de mettre en lumière la diversité, l'extrême qualité et l'aspect innovant des actions menées par le réSEAU en matière d'éducation au développement durable.

Les quatre principaux objectifs de cette réunion, l'évaluation des actions menées, la recherche de synergies entre réseaux, la professionnalisation des pratiques et la mise en œuvre de coopérations internationales ont été atteints, tant du point de vue des organisateurs que de celui des participants. Les effets du « réseautage » ont d'ailleurs déjà commencé à se faire sentir au lendemain de ces journées.

Forum euro-africain de bioéthique* - 15 et 16 février 2008 - Dakar - Sénégal -

Il a réuni de nombreuses institutions tant européennes qu'africaines et a permis de faire le point sur la situation des comités d'éthique en Afrique. Il a également complété les travaux du colloque de bioéthique de Dakar de juillet 2005, qui avait pour but la promotion de la bioéthique en Afrique de l'Ouest et centrale et qui s'intéressait déjà à l'éthique de la recherche. Il répondait aussi à l'atelier, consacré à « l'éthique de la recherche en santé dans les pays du Sud », parrainé par la Commission française et organisé en avril 2007, dont l'objectif était de croiser les regards et les expertises.

Jean-Christophe Rufin, Ambassadeur de France au Sénégal, a ouvert le Forum en présentant l'évolution de la notion d'éthique. Les travaux ont été introduits par le secrétaire général de la Commission sénégalaise et le conseiller pour les sciences de la Commission française pour l'UNESCO ainsi que par le secrétaire général du ministère de la Santé et de la Prévention médicale et le président du Comité d'éthique de l'INSERM, Jean-Claude Ameisen.

La réunion a proposé la création de comités d'éthique en Afrique ainsi que leur mise en réseau sous l'égide de l'UNESCO. Les débats ont abordé la question de l'indépendance de ces comités et ont souligné la nécessité de sensibiliser les communautés sur ces questions.

Un partenariat a été lancé entre les comités d'éthique de l'INSERM, de l'IRD et de l'ANRS pour appuyer des projets et approfondir la réflexion avec les chercheurs du Sud. De plus en plus actif dans sa composante francophone, grâce à l'apport d'une jeune génération de chercheurs formés en Europe, le réseau des comités d'éthique du Sud devrait développer des collaborations dans les mois à venir avec ses homologues du Nord.

La représentante de la Commission européenne a ensuite montré les synergies possibles, sur toutes les questions posées par les développements des sciences biomédicales et de la santé, avec la Conférence européenne des comités nationaux d'éthique.

En conclusion, Didier Sicard, Président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique de notre pays a

présenté la conférence mondiale des comités, qui se tiendra pour la première fois à Paris en septembre 2008.

Ces deux journées ont été mises à profit pour débattre,

sans complaisance, des avancées, mais aussi des difficultés, des comités d'éthique, particulièrement en Afrique. Le très haut niveau des intervenants et la forte participation des pays africains ont permis une réflexion en profondeur sur ces questions et des échanges Sud-Sud. Au delà de nombreuses similitudes dans la façon d'aborder la plupart des questions, des différences sont apparues sur la place de l'individu et de son libre arbitre dans la société.

Cette réunion s'inscrit dans un ensemble d'actions et de réflexions de la Commission française sur la bioéthique, parmi lesquelles on peut mentionner plusieurs rencontres internationales qui seront organisées prochainement :

- les 3^{èmes} rencontres franco-chinoises (Wuhan, du 7 au 9 novembre 2008),
- les 3^{èmes} rencontres francophones, (Québec, du 20 au 22 octobre 2008),
- les 2^{èmes} journées des jeunes et la bioéthique à l'occasion du Sommet de la Francophonie, (Paris, novembre 2008)
- un colloque franco-japonais au printemps 2009.



**co-organisé par les commissions sénégalaise et française pour l'UNESCO, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Agence nationale de Recherche sur le Sida. L'ambassade de France au Sénégal était partenaire ainsi que le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Education en Afrique (BREDA).*

Un groupe d'élèves du Collège de Villepinte à Moscou

2- 8 janvier 2008

Suite à l'exposition

" The Year of the Child in Moscow " présentée au siège de l'UNESCO, la Mairie de Moscou a offert un séjour à des adolescents dans cette ville pendant les fêtes de Noël.

La Section pour la Jeunesse, le Sport et l'Education physique de l'UNESCO a sollicité la Commission nationale pour sélectionner les jeunes participants.

Le Collège de Villepinte, établissement associé à l'UNESCO, a participé avec un groupe de neuf élèves de 12 à 14 ans.

Réseau des écoles associées à l'UNESCO



en savoir plus : www.unesco.fr

10 nouveaux établissements rejoignent le réseau en janvier 2008

Quatre écoles maternelles ou primaires, cinq collèges et un établissement d'enseignement spécialisé rejoignent le réseau des écoles associées à l'UNESCO. Ils témoignent de la vitalité de ce dernier, en termes de richesse des projets menés et de diversité régionale (ils sont implantés dans sept académies différentes sur le territoire français et l'un d'entre eux, installé à Buenos Aires, appartient au réseau des établissements français à l'étranger).

5^{ème} Journée du patrimoine culturel immatériel*
- 26 mars - Maison des Cultures du Monde



L'Asie, où se sont véritablement développées des civilisations de l'immatériel, constituera cette fois l'axe thématique de cette journée du patrimoine culturel immatériel qui aura lieu comme chaque année pendant le Festival de l'Imaginaire.

La rencontre prévue avec des représentants de Chine, de Corée et du Japon, devrait être riche en enseignements. Elle complètera la présentation, dans le cadre du festival de cette année, de formes majeures du patrimoine immatériel de ces trois pays.

*Organisée par la Commission nationale en coopération avec la Maison des Cultures du Monde

<http://www.mcm.asso.fr/site02/festival/infos.htm>

Conférence des ONG à Paris

La Commission nationale est associée à la préparation de la Conférence des ONG qui aura lieu en septembre prochain, pour la première fois à Paris et à l'UNESCO, à l'occasion de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Information et Communication

26-28 mars : 26^{ème} session du Programme international pour le développement de la Communication (PIDC)

2-4 avril : 5^{ème} session du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT)

Publications



“La Philosophie Une Ecole de la Liberté”
Enseignement de la philosophie et apprentissage du philosophe
Etats des lieux et regards pour l'avenir
<http://www.unesco.org/publishing>

Education aux médias :
avancées, obstacles, orientations nouvelles depuis Grünwald : vers un changement d'échelle ?
Synthèse et recommandations de la rencontre internationale (juin 2007)
Disponible sur commande

Manuel des Commissions nationales pour l'UNESCO
Publié sous forme de fiches, il est destiné aux personnels des Commissions nationales mais aussi aux partenaires et aux institutions.

La Commission française a édité un tiré à part abrégé
Disponible sur demande



Salon de l'Education

La présentation d'un stand en coopération avec le Bureau d'Information du Public de l'UNESCO a été l'occasion d'une large promotion des programmes de l'Organisation et des actions de la Commission nationale.

Constitution de l'Association française des biens du patrimoine mondial

Créée au Puy-en-Velay lors des 5^{èmes} Rencontres des sites français du patrimoine mondial, ce nouvel outil au service du patrimoine est destiné à faire bénéficier ses membres, qui ont d'abord en partage leur inscription auprès de l'UNESCO, des avantages d'une mise en réseau. Trois missions ont été fixées :

- créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine ;
- être force de proposition et de réflexion auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'étranger ;
- promouvoir les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial auprès du public et des opérateurs touristiques.

L'association, dont le siège social a été établi à Arles, est présidée par M. Yves Dauge, sénateur d'Indre-et-Loire.

Autres publications



Entre l'homme et la nature, une démarche pour des relations durables

Ouvrage collectif édité par le Programme MAB UNESCO accompagné d'un manuel de notes techniques intitulé

“ Le dialogue dans les réserves de la biosphère : repères, pratiques et expériences ”

Disponible sur demande

Directeur de publication : Jean Favier
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Boyer
Comité de rédaction : Janine d'Artois, Jean-Pierre Regnier, Catherine Souyri
Maquette : Janine d'Artois
Imprimerie : Adim
Parution trimestrielle : 2.000 exemplaires

Pour en savoir plus
Commission française pour l'UNESCO
57, boulevard des Invalides, 75700 Paris 07 SP
Tél:(33) 1.53.69.37.80 - Fax: (33) 1.53.69.32.23
commissionfrance.unesco@diplomatie.gouv.fr
<http://www.unesco.fr>



Point sur les derniers développements à l'UNESCO

par Joëlle Bourgois, Ambassadeur, Délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO

Le deuxième semestre 2007 à l'UNESCO a été essentiellement marqué par trois événements : la tenue de la 34^{ème} session de la Conférence générale, la poursuite de la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine immatériel et l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Cette dernière session de la Conférence Générale, sans grand relief, a néanmoins abouti à des résultats honorables sur des sujets tant politiques que techniques : consensus pour l'adoption de résolutions sur la mémoire de la Shoah et sur l'Holodomor, grande famine des années 30 en Ukraine et ailleurs, attention enfin portée à l'évaluation des programmes, prise en compte de la francophonie pour la promotion des personnels.

La priorité à l'éducation à tous les niveaux et le soutien à la formation des maîtres ont été unanimement réaffirmés, avec un souci nouveau de mesurer les résultats, inspiré par le sentiment que les objectifs du millénaire ne seraient pas atteints. Sentiment confirmé en décembre lors de la réunion du Groupe de Haut Niveau sur l'Éducation pour Tous à Dakar et assorti de la nécessité de réunir plus de fonds, plus de compétences et de conduire davantage d'évaluations. Réaffirmation également du souci de voir l'UNESCO s'attacher prioritairement à remplir sa mission centrale, faute de voir le rôle de chef de file qui lui a été reconnu dans le système onusien pour ce programme battu en brèche.

Le développement durable, abordé largement dans le discours de politique générale délivré par le Ministre de l'Éducation et, de nouveau, par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lors de la table ronde ministérielle sur « La science et la technologie au service du développement durable et le rôle de l'UNESCO » a été un thème d'intérêt majeur. L'UNESCO a su, à cet égard, rester dans le cadre de sa compétence en mettant l'accent sur l'éducation au développement durable et sur le rôle de la Commission océanographique intergouvernementale.

S'agissant des tendances générales, une période de pause s'est installée après la négociation de nombreux instruments normatifs. L'expiration fin 2009 du mandat du Directeur général, M. Koïchiro Matsuura, contribue à cet attentisme, d'autant que des candidatures à sa succession se font d'ores et déjà jour. Le problème de fond demeure celui de l'insuffisance du budget ordinaire. Les crédits extra-budgétaires liés à des accords bilatéraux représentent plus du double de ce budget. Il en résulte une dérive du multilatéralisme vers le bilatéralisme, ainsi qu'une dispersion des thèmes et des moyens. Tous s'accordent dès lors à estimer urgent de faire pénétrer la culture de l'évaluation à l'UNESCO.

La mise en œuvre de la Convention pour la protection du patrimoine culturel immatériel s'est poursuivie de manière satisfaisante lors de la deuxième session ordinaire du Comité intergouvernemental en septembre à Tokyo, qui a mené plus avant l'élaboration des directives opérationnelles qui seront adoptées par l'Assemblée générale des Parties en juin 2008. La priorité accordée au patrimoine nécessitant une « sauvegarde urgente » correspond bien aux préoccupations de la majorité des États parties.

Faisant suite à l'entrée en vigueur de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en mars 2007, la première réunion du Comité intergouvernemental s'est tenue à Ottawa en décembre. Ses travaux ont été très constructifs pour l'élaboration des directives opérationnelles. A ce stade, encore préliminaire, et qui ne permet pas de cerner la dotation dont pourra disposer le Fonds, auquel la France contribuera pour 150 000 €, il est indispensable que le biennium 2008-2009 permette des avancées importantes et que la Commission européenne soit associée à ces efforts, comme la Convention lui en donne la possibilité. Si les raisons de déplorer le recul du français dans les organisations internationales ne manquent généralement pas, il y a lieu de célébrer ici le dynamisme du groupe francophone qui a présenté - et fait accepter - plusieurs amendements aux documents de travail, apparaissant ainsi comme un groupe uni, solidaire et fort.



L'association française Sésamath reçoit une mention d'honneur à un prix de l'UNESCO sur l'usage des TICE.

Proposée par la Commission nationale, l'association Sésamath a reçu, le 19 décembre, la mention d'honneur (3^{ème} place du concours) du Prix UNESCO - Roi Hamad Ben Isa Al-Khalifa, (Bahreïn) pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation.

L'association a été primée pour la "qualité de ses supports pédagogiques et pour sa capacité démontrée à toucher un large public d'apprenants et d'enseignants". Son objectif est de donner à tous un accès aux ressources mathématiques. Les ressources diffusées, dont plusieurs sont sous licence libre, sont gratuitement téléchargeables sur Internet.

www.sesamath.net

L'UNESCO s'associe aux anniversaires de la France: en 2008...

Le 100^{ème} anniversaire de la mort d'Henri Becquerel, physicien (1852-1908)

Le 100^{ème} anniversaire de la naissance d'Olivier Messiaen, compositeur (1908-1992)

Le 150^{ème} anniversaire de la naissance d'Emile Durkheim, sociologue (1858-1917)

... et en 2009

Le 200^{ème} anniversaire de la naissance de Louis Braille, professeur (1809-1852)

« La coopération européenne en éducation : UNESCO / Conseil de l'Europe / Commissions nationales de la région Europe. Quel avenir ? » 13, 14 et 15 février 2008 - Strasbourg -

Vingt-trois commissions nationales européennes se sont retrouvées afin de définir une stratégie de coopération en matière d'éducation, d'en clarifier les mécanismes, et d'ouvrir de nouveaux espaces de coopération avec le reste du monde sur les principales questions qui intéressent l'Europe, en liaison avec les priorités de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe.

A partir d'un document élaboré par la Commission française, les participants ont recherché les modalités concrètes de cette coopération triangulaire au delà des différences structurelles des trois partenaires et en tenant compte des priorités de chacun.

Au vu du nombre des programmes des deux Organisations, la nécessité de faire des choix est apparue. Les échanges ont montré la richesse des potentialités existantes et révélé de nombreuses complémentarités.

Les thématiques retenues correspondaient en grande partie à celles des quatre conférences mondiales annoncées pour 2008-2009 : la Conférence mondiale sur l'éducation des adultes (éducation tout au long de la vie et reconnaissance des acquis de l'expérience), la Conférence internationale de l'éducation en novembre 2008 (Éducation inclusive et réussite éducative), la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, la Conférence de mi-parcours de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, qui se déroulera à Bonn en mars 2009 et enfin la Conférence générale de l'UNESCO à l'automne 2009 (Education pour tous).

Parmi les autres préoccupations des commissions nationales figurent l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour des enfants issus de groupes socialement défavorisés (Roms, migrants), l'éducation à la citoyenneté et l'éducation interculturelle, l'apprentissage des langues, l'enseignement de l'histoire, le dialogue euro-arabe... auxquelles s'ajoutent les actions d'éducation aux médias, compte tenu des changements rapides dans les technologies de la communication et dans la société. L'UNESCO devrait stimuler des activités envisagées par plusieurs commissions nationales et prendre part à certains travaux du Conseil de l'Europe comme ceux portant sur l'enfant et la violence.

La coopération Nord/Sud ne doit pas pour autant être négligée tout particulièrement dans la perspective du programme Education pour tous. A cet égard, le rôle irremplaçable que joue l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) en matière de formation des capacités et de pilotage stratégique des systèmes éducatifs a été rappelé : les commissions européennes pourraient s'investir davantage dans ses activités. La formation d'enseignants pourrait d'autre part constituer un champ de coopération fécond, d'autant plus que le Conseil de l'Europe déploie une importante activité dans ce domaine (programme Pestalozzi), alors que l'UNESCO est en train de mettre en oeuvre un programme tourné vers l'Afrique sub-saharienne.

Les échanges sur les modalités de cette coopération, ont conduit à identifier un certain nombre de moyens qui pourraient être mis en commun. Ainsi les réseaux de l'UNESCO que sont les écoles associées et les chaires UNESCO gagneraient à être davantage sollicités. L'objectif devrait être de rapprocher la recherche et le travail sur le terrain, et les deux réseaux pourraient être mis à la disposition du Conseil de l'Europe pour fournir des experts (chaires UNESCO) et des études de cas (écoles associées) pour des travaux portant par exemple sur le dialogue interculturel ou le développement durable.

Quelques pistes ont été explorées pour organiser cette coopération :

- identifier une commission nationale qui jouerait un rôle de point focal, pour un temps déterminé et qui serait chargée de diffuser les informations pertinentes auprès des différents partenaires.

- utiliser les réunions statutaires du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO pour aménager un espace de concertation,

- encourager la coopération entre les différents secteurs de l'UNESCO par le biais des activités transversales telles que l'éducation aux sciences, l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation artistique et culturelle,

- préparer les échéances du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, (les conférences mondiales en 2008-2009), une commission nationale jouant le rôle de coordonnateur pour chaque événement.

- élaborer conjointement des matériels pédagogiques, et organiser des échanges afin de réaliser une économie de moyens. La préparation d'instruments normatifs (par exemple sur la reconnaissance des diplômes) pourrait être envisagée.

Enfin les participants se sont interrogés sur leur capacité à rendre plus visible la coopération multilatérale vis-à-vis des décideurs politiques. La réunion statutaire des commissions nationales au Benelux en mai sera l'occasion d'évoquer cette question.

** avec le concours de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe.*



Photo : Conseil de l'Europe

Coopération franco-allemande

**Création d'un site Internet
sur les procédures internationales disponibles
en cas d'atteinte aux droits fondamentaux
dans un pays africain.**

« Invoquer les droits de l'homme »

A l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce projet est réalisé en coopération avec la Commission allemande pour l'UNESCO qui prend en charge la création du site Internet.

La Commission française assurera une version sous forme de livret bilingue (français, anglais) destiné à la promotion de ce site.